

DLP 30-9-81857854

FEMMES ET HOMMES DANS L'EGLISE

SPECIAL FAMILLE

BULLETIN INTERNATIONAL

Nouvelle série n° 2
TRIMESTRIEL SEPTEMBRE 1980

FEMMES ET HOMMES DANS L'ÉGLISE
Bulletin international

SOMMAIRE

L'actualité en question

Mariage : création et rédemption R. SIMON	2
L'essentiel et l'accessoire P. RÉMY	5
L'Évangile et la famille F. ALEXANDRE	8
Copenhague : Féminisme mûri M. Th. van LUNEN-CHENU	10
Colloque Bad Segeberg D. PEETERS	17
Les religieuses néerlandaises prennent parti	19
Informations	21
Bibliographie	24

(titres et intertitres de la rédaction)

LE NUMÉRO : 100 FB - 13 FF

ABONNEMENTS

L'abonnement débutant en janvier, celui-ci est le troisième des quatre numéros à paraître en 1980.

TARIFS :

400 F.B., à verser au CCP (Belgique) 000-1098700-75 Femmes et Hommes dans l'Église, 58, rue de la Prévoyance 1000 Bruxelles.

SAUF :

pour la BELGIQUE

350 F.B. à verser au compte ci-dessus.

pour la FRANCE

50 F.F., à verser au CCP Paris 1612-25 A, Femmes et Hommes dans l'Église, 14, rue Saint-Benoît, 75006 Paris

FEMMES ET HOMMES DANS L'ÉGLISE

Secrétariat International
58, rue de la Prévoyance
B - 1000 Bruxelles

Branche française
14, rue Saint-Benoît
F - 75006 Paris

CE DEUXIEME NUMERO SPECIAL CONSACRE A LA FAMILLE parait à la veille du Synode des évêques sur le même thème. Il s'efforce d'apporter une contribution à leurs recherches, sur des points cruciaux.

Les articles de René Simon et de Pierre Rémy achèvent l'analyse critique, commencée dans le dernier numéro, de l'ouvrage publié par la Commission Théologique Internationale sur le mariage chrétien.

Une méditation de notre amie protestante Françoise Alexandre sur l'Évangile et la famille apporte une contribution heureuse – et nécessaire – à la réflexion chrétienne que nous approfondissons tous et toutes ensemble.

Deux articles sur les importants colloque et conférence de Bad-Segeberg et Copenhague trouvent dans ces pages les développements qu'ils méritent : l'un rend compte de l'enquête mondiale sur la Communauté des Hommes et des Femmes dans les Églises Chrétiennes; l'autre redit que toute réflexion sur la famille ne peut désormais ignorer les travaux et données nouvelles réunies par l'ONU pour intégrer la cause des femmes à celle des droits de l'Homme.

Enfin, dans la foulée des activités nombreuses qui préparent le Synode, relevons non seulement le colloque Plate-Forme Familles, qui se tient en ce mois de septembre à Paris, mais aussi et surtout l'Atelier International sur la famille qui sera organisé à Rome pendant le Synode; nous en indiquons les détails utiles.

LE MARIAGE VU PAR UNE COMMISSION ROMAINE (2)

*Sous le double éclairage de la création
et de la rédemption*

Avec les deux articles qui suivent se continue l'analyse critique du livre collectif «*Problèmes doctrinaux du mariage chrétien*», que R. Simon et P. Rémy avaient commencée dans le dernier numéro (pp. 6 et sv.) de *Femmes et Hommes dans l'Église*.

On se rappelle que l'ouvrage en question consacrait les deux premières séries de propositions, les commentaires et les études préparatoires, aux problèmes de l'institution et de la sacramentalité du mariage chrétien. Les trois séries de propositions suivantes sont relatives, respectivement, au mariage envisagé dans le cadre création-rédemption, au divorce et aux divorcés remariés. Les commentaires et les études correspondant à ces propositions sont dus à C. Caffara (3) et à E. Hamel (4). On doit à G. Martelet le commentaire des propositions 5 et à Mgr. Gagnon l'étude correspondante. Ph. Delhaye ajoute au rapport de C. Caffara une note sur nature et grâce.

Les pages réservées à l'examen de la troisième question citée sont capitales. Elles constituent en quelque sorte la clef de voûte de l'ensemble de ce livre. Déjà les textes consacrés à l'institution et à la sacramentalité affirmaient que l'une et l'autre ne trouvaient leur compréhension plénière que dans le cadre du rapport qui unit l'ordre de la création et l'ordre de la rédemption. C'est cette question que la section 3 envisage pour elle-même.

Au risque des simplifications que m'impose le peu de place dont je dispose, je pense pouvoir ramener aux proportions suivantes l'essentiel de la thèse. La libre ordination de la création de Dieu à l'Alliance en Jésus-Christ moyennant le don de l'Esprit est, en fait, la seule donnée réelle : «*existe seulement la création dans le Christ, par le Christ et pour le Christ*» (p. 80). L'hypothèse d'une création sans grâce (sans Alli-

ance) n'est précisément qu'une hypothèse, qui désigne une possibilité, non la réalité. Son intérêt principal est de sauvegarder l'absolue liberté de l'initiative salutaire de Dieu (Dieu aurait pu, s'il avait voulu, créer un monde non-ordonné au don de sa vie trinitaire aux hommes) et de maintenir jusqu'en l'ordination de l'un sur l'autre, la distinction entre l'ordre de la création et l'ordre de la rédemption.

Deux risques

Le risque d'une mécompréhension de ce rapport création-salut est double : d'abord faire de l'hypothèse une réalité, ce qui aurait pour conséquence de conférer à la création une autonomie, en dernier ressort réductrice de l'initiative salutaire, de faire de celle-ci une ajoute accidentelle et toute extérieure à l'ordre créatural; la connivence de celui-ci à la rédemption serait ainsi rompu. Le deuxième risque serait d'exalter la finalité salutaire au point d'enlever la consistance et les énergies propres au monde et de tomber dans une forme d'occasionalisme théologique (un monde «*prétexte*», simple occasion de salut). La vraie position doit maintenir avec vigueur l'ordination de fait de l'ordre de la création à celui du salut sans les confondre ni les disjoindre, ni faire de ce rapport une nécessité qui s'imposerait à la liberté divine.

C'est dans le cadre de cette ordination qu'il faut situer le mariage. Réalité de l'ordre créatural, le mariage, comme la création, est ordonné au Christ, à l'Alliance de Dieu en Jésus-Christ par le don de l'Esprit. L'hypothèse d'un mariage non institué en vue de la participation à l'Alliance ne peut être qu'une hypothèse; l'ériger en réalité se heurte à des difficultés analogues à celles qu'on vient de signaler pour la création prise en sa totalité : on donnerait au mariage une consistance et une autonomie telles que son rapport à la rédemption ne serait plus qu'accidentel et extérieur. La vérité théolo-

gique oblige à affirmer la réelle ordination du mariage-réalité de la création au mariage-réalité sacramentelle, tout en les distinguant l'un de l'autre et en reconnaissant la surrémimente dignité du dernier.

De ces prémisses découlent les conclusions suivantes :

1) Impossibilité pour deux chrétiens de séparer vraiment et réellement le mariage de la création du mariage-sacrement. Impossibilité corrélatrice pour l'Église de reconnaître l'union non sacramentelle de deux chrétiens comme une union matrimoniale.

2) «Légitimité» du mariage des non-chrétiens, car il appartient à l'ordre de la création et reste comme tel ordonné à l'Alliance. Il est de ce fait inséré à titre inchoatif dans le «mystère», c'est-à-dire dans l'amour sponsal du Christ et de son Église. Figure, ombre de la réalité, il est en attente de la Révélation et de son propre accomplissement christique suréminent.

3) L'impossibilité pour des chrétiens inconscients des exigences de leur baptême, de contracter un mariage sacramentel valide ne les prive cependant pas du droit naturel de contracter une union stable et irrévoquable. Celle-ci ne présente toutefois que l'apparence d'un mariage, puisque le seul mariage vrai et réel pour les chrétiens est celui qui ratifie, dans le sacrement, l'élévation du mariage créaturel dans l'Alliance en Jésus-Christ.

Les mêmes prémisses entraînent encore l'impossibilité d'accepter la célébration ecclésiale de mariages progressifs et impliquent la juste appréciation du mariage civil, qui ne peut être, pour des chrétiens, qu'une formalité officielle.

Dans l'analyse que je viens de faire, je n'ai pas distingué entre les propositions, les commentaires de ces propositions et l'étude de Caffarra. Je signalerai simplement que celle-ci comporte une esquisse historique relativement fouillée, s'étendant du XIII^e siècle à l'époque contemporaine ; la deuxième partie de cette même étude se présente comme une esquisse doctrinale qui reprend et développe le texte des propositions et du commentaire.

Je noterai encore ici que les sections consacrées à l'indissolubilité et aux divorcés remariés se contentent de reprendre les thèses classiques : indissolubilité absolue du mariage sacramentel consommé, irrégularité et illégitimité du remariage après divorce et impossibilité de recevoir dans la Sainte Eucharistie le signe de l'unité. Je ne reviendrai pas sur ces deux dernières sections, faute de place, me contentant de faire quelques remarques critiques à la section 3 (création et rédemption).

A la lecture des textes qui la composent, on sera sensible à la vigueur de l'argumentation et à la logique du discours tenu : enchaînement rigoureux des thèses qui semble ne laisser aucune place à l'objection et se constitue en système parfaitement cohérent. De la position des prémisses dogmatiques relatives au rapport création-salut, on peut déduire non seulement les conclusions de cette troisième partie de l'ouvrage, mais encore celle des autres sections. On peut encore noter le sérieux de l'information historique dans l'étude de Caffarra, encore qu'on puisse être surpris de son silence sur la période qui s'étend des origines du christianisme au XIII^e siècle.

L'usage de la cohérence

Ce n'est cependant pas ce dernier point qui retiendra mon attention, mais bien plutôt le type même de cohérence qui est à l'œuvre dans l'étude et le commentaire de Caffarra. Sans doute le principe de cohérence doit-il jouer dans tout discours théorique digne de ce nom. Mais tout se passe ici comme si le rapport de la création à la rédemption, du mariage-réalité de la création au mariage-réalité de l'Alliance, était tel qu'on peut en inférer non seulement l'indissolubilité du mariage, mais encore l'impossibilité pour les divorcés remariés d'un accès à l'Eucharistie. C'est pousser un peu loin la cohérence. La pratique différente des Églises orthodoxes et protestantes constitue pour le moins une question qui aurait mérité un examen approfondi et la manière d'écarter d'un revers de main les interprétations non conformes à l'interprétation officiellement reçue,

de l'incise matthéenne sur la répudiation de la femme en cas d'inconduite (E. Hamel) est loin d'être convaincante. Caffarra prête au rapport création-salut, mariage créateur-mariage sacramentel, une contraignence qui prend les allures d'une sorte de déterminisme théologique peu cohérent avec l'expérience juive et chrétienne de l'Alliance et avec l'interprétation de la création faite à partir de cette expérience, comme je le notais déjà dans l'article précédent. C'est cette expérience de libération qui rejaillit sur la compréhension de la création et sur son inscription dans la vie croyante sous forme de vocation à la liberté et à la responsabilité. Elle corrobore le lien qui unit création et salut, mais le rend en même temps plus souple et plus accueillant à la diversité des situations humaines. Elle évite aussi de tomber dans les incohérences anthropologiques (et théologiques) dues à l'excès de cohérence du discours de Caffarra. L'incohérence éclate notamment dans les passages relatifs à ce que l'auteur appelle l'union des chrétiens inconscients des exigences de leur baptême. La logique de son argumentation le conduit à soutenir à la fois la nullité matrimoniale d'une telle union et le droit naturel de contracter mariage, l'union ainsi contractée n'ayant que l'apparence d'un mariage ; elle constitue cependant, en son caractère irrévocable, une union qui est qualifiée de relation de nature simplement psychologique. L'expression vaut son pesant d'or et je ne sais ce qu'en penserait les personnes concernées.

Monstre conceptuel

J'avoue ne pas comprendre. Ou plutôt on comprend fort bien le sens d'une argumentation qui aboutit à ce monstre conceptuel (union simplement psychologique), du moment qu'on s'interdit la possibilité théorique de reconnaître la légitimité d'un tel mariage et qu'on ne peut pourtant nier le sérieux d'une telle union. L'auteur évite les termes d'institution et de mariage pour la désigner. Le droit naturel au mariage qu'il reconnaît à ces chrétiens ne peut,

en leur situation d'inconscience, conduire qu'à une union qui n'est ni un mariage légitime, ni un mariage religieux ; elle n'a que l'apparence du mariage. La logique voudrait qu'on la qualifie de concubinage. Pourquoi l'auteur recule-t-il devant l'emploi de ce terme ?

Une solution pourrait cependant être trouvée. Elle consisterait à suivre une démarche inverse de celle de l'auteur ; prendre en compte la réalité matrimoniale d'un tel couple et réfléchir aux conditions d'une présence chrétienne à son existence. Une conception moins objectiviste des sacrements, du baptême en particulier, que celle qui est développée dans le volume, y aiderait sans nul doute. Car, quelle signification chrétienne peut-on accorder à un baptême reçu dans l'«inconscience» du premier âge et qui n'a jamais été ratifié par la suite par l'enfant, l'adolescent, le jeune homme, l'adulte ? Pourquoi ne pas assimiler cette situation à celle du non-chrétien et ne pas considérer comme mariage «légitime» une union de ce type ? Et nous revenons ainsi avec cette question aux problèmes soulevés par l'article de K. Lehmann.

La critique que je viens de formuler rapidement demanderait des développements beaucoup plus longs, que je ne puis poursuivre ici. Il faudrait aussi s'interroger sur les présupposés épistémologiques de l'étude de Caffarra (et semble-t-il de l'ensemble des textes) : la conception de la vérité comme adéquation de la chose et de l'intelligence ne permet pas de faire droit à la place, pourtant capitale, du sujet dans la constitution même du vrai. Il faudrait enfin signaler une sorte de monolithisme théologique, particulièrement sensible dans le texte de Caffarra, monolithisme qui, demeurant unilatéralement enfermé dans sa propre tradition, ne se donne pas la possibilité de trouver une fécondation de sa propre pensée, et ne peut que produire (logiquement) un discours autojustificatif et s'interdit la prise en considération des questions, pourtant essentielles, que nous pose notre situation anthropologique et théologique contemporaine.

René Simon

DE L'ESSENTIEL A L'ACCESSOIRE

Une thèse discutable sur le mariage

Dans le précédent numéro de «Femmes et Hommes dans l'Église», j'ai évoqué les difficultés théoriques que soulève, en regard de quelques données des sciences humaines, une certaine conception de la symbolique Christ-Église à propos du mariage.

J'aborderai ici une autre thèse majeure de la publication de la Commission Théologique Internationale : celle du lien entre consentement et sacrement. R. Simon, dans ce même numéro, décrit le cadre dans lequel la thèse est située, celui de la Création et de la Rédemption ; il propose un certain nombre de remarques à ce sujet. J'utiliserai pour ma part un autre mode d'approche, moins global et concernant davantage le sacrement de mariage comme tel.

Après avoir rapidement dit en quoi consiste ce qu'on appelle traditionnellement la thèse unitaire et décrit certaines des questions qu'elle soulève, je poserai le problème de son origine. Je montrerai, en finale, l'intérêt que représente, pour la compréhension de la théologie du mariage, un autre point de départ : la pratique liturgique de l'Église.

La thèse unitaire :

«consentement et sacrement coïncident»

«Il ne peut y avoir entre baptisés aucun mariage valide qui ne soit sacrement. Consentement et sacrement coïncident dans la réalité et dans le temps» (p. 191). Tel est l'essentiel de la thèse unitaire.

Le non-initié n'en mesurera pas spontanément toute la portée. Il convient donc de l'explicitier.

La thèse affirme que la réalité sacramentelle du mariage advient avec l'échange des consentements pratiqué entre les deux conjoints baptisés. Car c'est cet échange, créateur du mariage que le Christ lui-même s'est engagé à élever à la hauteur de signe efficace de son union avec l'Église, c'est-à-dire à la dignité de sacrement.

Le mariage entre baptisés est ainsi un sacrement «par le fait même» (p. 71). Sans qu'on doive tomber dans une sorte d'automatisme. La proposition 2.4 (p. 70-71) insiste : il convient de situer le baptême dans toute sa dynamique de foi, sa signification d'incorporation au Christ et à l'Église, si l'on veut comprendre pourquoi, étant donné l'initiative prévenante du Christ, l'échange des consentements devient sacrement «de par son caractère interne».

Valeur et difficultés de la thèse

Il y aurait beaucoup à dire sur une telle présentation. C'est à juste titre qu'elle insiste sur la vie baptismale, et se refuse à tout automatisme. Elle s'inscrit donc contre une certaine jurisprudence en matière de procès matrimoniaux.

Néanmoins on peut se demander si la réalité sacramentelle est suffisamment décrite quand on se contente de mettre en présence d'un côté l'échange des consentements de baptisés authentiquement croyants, de l'autre l'intention du Christ. Quelle place est faite à la médiation de l'Église ? Pour faire court je dirai que celle-ci est présente comme réalité antécédente au mariage (au titre de la dynamique de la vie baptismale). Mais elle n'entre pas comme

acteur également essentiel au moment même de la constitution du mariage-sacrement. Pour l'avènement de ce dernier deux termes seuls sont requis : le couple où se fait l'échange des consentements — le Christ qui agit en lui et par lui (p. 205).

On objectera que, depuis le concile de Trente, la présence du prêtre est requise, sous peine d'invalidité. Mais en fait, le rôle de celui-ci est un rôle de témoin : et non un rôle d'acteur d'une communauté ecclésiale sur laquelle porterait également l'engagement des époux.

Cette relation a deux termes : le couple — le Christ, au sein de laquelle est décrite l'avènement de la réalité sacramentelle, n'est pas sans évoquer les dangers de la relation duelle dont je parlais à propos de la symbolique Christ-Eglise. Les deux libertés en présence manquent d'un troisième terme leur permettant de se maintenir en présence sans se détruire. Le lien décrit entre Création et Rédemption montre qu'un tel risque n'est pas chimérique.

En fait, un examen attentif du livre de la CTI tend à rendre manifeste une sorte d'oscillation entre deux affirmations. D'un côté, il est affirmé qu'il serait erroné de croire que le prêtre, représentant officiel de l'Église est le ministre du sacrement, alors que ce sont les époux (p. 204). D'un autre côté, le prêtre et la communauté chrétienne tendent à apparaître comme élément «structural» du mariage (p. 50) ; les époux, le Christ et l'Église sont définis comme «agents constitutifs du mariage» «intimement liés entre eux» (p. 189). Ces hésitations sont caractéristiques d'un besoin d'approfondissement, voire d'un besoin de renouvellement de la problématique d'ensemble. D'où vient en effet la thèse unitaire ? D'où vient que «la production» de la réalité sacramentelle soit pensée à partir de deux termes et non de trois ?

D'où vient donc la thèse unitaire ?

Je n'insisterai pas sur le fait que l'histoire concernant notre sujet (p. 218 et sv) débute au XIV^e siècle. Manque donc l'examen de la période où s'est précisément constituée, sous la forme que nous lui connaissons, la thèse unitaire.

En outre, une réflexion proprement théologique sur la pratique des premiers siècles (p. 36 et sv), au cours desquels les chrétiens se mariaient comme tout le monde, serait très éclairante. Elle montrerait sans doute que se trouvait ainsi maintenue une relative autonomie de l'ordre de la création ce qui pourrait éclairer le problème actuel du mariage civil des baptisés incroyants. Dernière remarque préliminaire : F. Deniau dans un article pénétrant, à montrer qu'une même thèse peut avoir cours, des siècles durant, en jouant une fonction différente à chaque époque (in «Foi et sacrement de mariage», éd. Chalet 1974, p. 90-109). Il ne serait pas inutile d'interroger la problématique de Saint-Thomas sur ce point.

Quoiqu'il en soit, le livre de la CTI ne fournit pas de réponse à la question : d'où vient donc la thèse unitaire ? Comment s'est-elle construite ? Cette recherche de genèse m'apparaît fort importante. Je ne puis, hélas, que donner ici les conclusions d'une recherche menée ailleurs.

La thèse unitaire me semble au confluent de deux affirmations initialement indépendantes.

Première affirmation : le mariage est un authentique sacrement. Ce point est définitivement acquis dans le courant du XIII^e siècle, même si l'on s'interroge encore sur la nature de la grâce qu'il confère. Mais qu'est-ce que le mariage ?

Deuxième affirmation : le mariage réside essentiellement dans l'accord de deux volontés, accord manifesté extérieurement. On se rallie ici à la conception du droit romain. J. Gaudemet (in «Sociétés et mariage» Cerdic 1980) a signalé ce qu'a d'original une telle thèse. Il écrit : «Le caractère strictement juridique d'une pareille conception est évident. Isolée de toutes ses manifestations religieuses et familiales, la formation du lien se réduit à un acte aussi simple que possible» (op. cit. p. 144).

Et c'est ici le paradoxe. Pour décrire le mariage, les théologiens du Moyen-âge recourent au droit romain. Mais celui-ci ne leur livre qu'un critère servant d'opérateur juridique en cas de litiges : y a-t-il, y a-t-il eu accord des volontés, consentement réciproque extérieurement manifesté ? Le ma-

nifesté ? Le mariage n'est donc pas décrit dans sa réalité humaine globale. Tel est bien le paradoxe : à une description anthropologique du mariage saisi comme avènement d'une réalité nouvelle, le couple, au sein d'une société qui le reconnaît comme tel et lui donne sens au regard de ses traditions humaines et religieuses, est préférée une perspective strictement juridique, a-religieuse et partielle.

Si le mariage réside essentiellement dans l'accord des volontés et l'échange des consentements, le sacrement va être pensé à cette lumière. Ce sera donc les époux qui en seront les ministres. Ce sera le consentement qu'ils se donnent qui, en raison de l'initiative de grâce du Christ, fera accéder leur union au plan sacramentel. L'absence de référence sociale, dans la définition du mariage, se répercutera sous la forme d'une absence de la médiation ecclésiale dans l'avènement même de la réalité sacramentelle. D'où la validité reconnue au moyen-âge aux mariages clandestins. D'où la décision du concile de Trente de réintroduire l'aspect ecclésial mais, en quelque sorte, de l'extérieur, à titre de témoin et non d'agent constitutif. Et l'affirmation tenace que la mariage est un sacrement « pas comme les autres » !

Mais est-on contraint à conserver cette définition juridique du mariage ? Une théologie de ce dernier n'aurait-elle pas intérêt à s'édifier plutôt à partir de la pratique de l'Église et notamment de la pratique liturgique ?

Une théologie du mariage édifiée sur la pratique liturgique

Je ne puis que noter l'intérêt d'étudier de ce point de vue les rituels de mariage du moyen-âge (cf. J.B. Molin et P. Mutembe,

Le rituel du mariage en France du XIII^e au XVI^e, Beauchesne 1974).

Il serait particulièrement instructif d'analyser le rite de la jonction des mains et celui du don de l'anneau. On y verrait que le prêtre prend dans ses deux mains les mains jointes de l'époux et de l'épouse — que c'est le prêtre qui guide la main du mari mettant l'anneau au doigt de sa femme. On y remarquerait également que ces deux rites se retrouvent lors de la consécration de l'évêque ou du prêtre comme dans la profession perpétuelle des vierges. De sorte que, par ce jeu du rite et de ses connotations, un sens se dégage : l'alliance célébrée en Église est, d'un seul tenant, alliance conjugale et alliance ecclésiale ; l'anneau dit la fidélité des époux entre eux et la fidélité du couple comme tel à l'Église.

Remontant le temps, il faudrait se demander si dès les origines n'a pas existé un rite de mariage proprement ecclésial, disant, séminalement, l'essentiel de la réalité sacramentelle ; et si ce rite n'est pas tout simplement, une fois célébré le mariage coutumier, l'admission du nouveau couple à l'Eucharistie dominicale. S'il en était bien ainsi, c'est avec humour qu'il faudrait constater notre situation actuelle. Puisque ce qui était l'essentiel (l'Eucharistie) est maintenant devenu l'accessoire ; et ce qui était l'accessoire (la parole de bénédiction) est devenu l'essentiel !

En tous cas nul doute qu'une réflexion approfondie sur le vécu liturgique de l'Église autoriserait un renouvellement de la problématique du sacrement de mariage. Et qui sait si le critère à faire jouer auprès des baptisés « mal-croyants » ne serait pas l'existence ou non du désir de participer à une communauté chrétienne — dont la forme pourrait d'ailleurs être variée ?

P. RÉMY
Institut catholique de Paris

L'ÉVANGILE ET LA FAMILLE

Par rapport à la famille patriarcale de l'Ancien Testament, l'Évangile, comme en toute chose, n'apporte pas de rupture mais les germes de mutations profondes.

Nous nous contentons ici d'esquisser quelques lignes de force.

La maternité

Dans l'Ancienne Alliance, le rôle essentiel de la femme est d'engendrer des fils à son mari, de gré ou de force.

Elle est propriété de celui-ci au même titre que son troupeau et ses esclaves et fait même souvent partie du butin, rescapée, parce qu'elle a été trouvée désirable, du massacre de toute la famille.

Le Nouveau Testament s'ouvre par l'annonce à Marie d'une maternité libérée des déterminismes biologiques et des structures patriarcales.

Elle engendra un fils, non pas à son mari puisqu'elle n'en a pas encore, mais à Dieu, Dieu, qui n'exige rien mais attend une réponse ; et l'incarnation commence avec le «fiat» de Marie qui s'épanouit en un «magnificat».

La paternité

Dans l'Ancienne Alliance, le père est le géniteur.

Pour s'assurer une descendance authentique, il a droit de vie et de mort, sur l'organe reproducteur — la femme — et le produit — l'enfant.

Ainsi, lorsque Juda, un des frères du premier Joseph, apprend que sa belle-fille Tamar est enceinte, il va la faire brûler vive et ne lui accorde la vie que parce que l'enfant s'avère être de lui.

Le Nouveau Testament s'ouvre par l'annonce à un autre Joseph d'une paternité spirituelle fondée sur le respect de la mère

et l'accueil de l'enfant, produit non pas de ses entrailles à lui mais don du Saint-Esprit.

Joseph assumait cette paternité, toute de compréhension et de service. Par trois fois, il devra entendre la parole de l'ange du Seigneur et obéir, pour que l'enfant puisse naître, pour qu'il échappe à la mort, pour qu'il retourne en son pays. Il n'aura plus ensuite qu'à s'effacer lorsque Jésus sera assez grand pour s'occuper des affaires de son Père Céleste.

La famille

Dans l'Ancienne Alliance, c'est la «maison» du chef de famille, l'ensemble de ses biens.

Comme il peut vendre une partie de son troupeau, il peut répudier sa femme à sa guise, et les enfants lui appartiennent quel que soit leur âge.

Le Nouveau Testament ne nous propose pas d'autre modèle familial que celui du couple de Joseph et Marie, entièrement voué à Jésus enfant.

Ensuite, toutes les paroles de Jésus suppriment tout modèle et rendent les structures familiales totalement secondes par rapport à notre vocation individuelle d'enfant de Dieu.

«Quiconque fait la volonté de Dieu, ce-lui-là est mon frère, ma sœur, ma mère».

«Je suis venu mettre la division entre l'homme et son père, entre la fille et sa mère, entre la belle-fille et sa belle-mère. L'homme aura pour ennemi les gens de sa maison».

Il dit bien, venant d'assimiler répudiation et adultère, «que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni» mais il ajoute aussitôt : «Quiconque aura quitté à cause de moi ses frères, ses sœurs, son père, sa mère, sa femme et ses enfants, recevra le centuple...»

Ainsi, il n'y a pas de vocation familiale, même pas pour les femmes, puisque nous sommes tous appelés à chercher premièrement le royaume des cieux.

Il n'y a pas nécessairement couple, et d'ailleurs Jésus n'a pas contesté la polygamie de son époque.

Mais si couple il y a, l'Église peut annoncer qu'en Dieu, la fidélité est possible.

C'est tout autre chose qu'un contrat d'exclusivité.

Il n'y a pas nécessairement enfant, et la stérilité n'est plus une malédiction.

Mais s'il y a des enfants, l'Église peut annoncer et pas seulement aux parents que les accueillir, c'est accueillir les plus petits des frères du Seigneur.

C'est tout autre chose que de sacraliser la fécondité.

Et il n'y a pas de père, spécialiste de l'autorité, car nous avons un seul chef, Jésus Christ.

Et il n'y a pas de mère, spécialiste de l'amour, car Dieu seul est amour.

Si la famille, quelle que soit sa forme et sa dimension, peut être un lieu de bénédiction, c'est parce que, comme toute communauté humaine, elle est bénéficiaire de la promesse : «Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux».

Mais elle ne jouit à cet égard d'aucun privilège, au contraire. «Un prophète n'est méprisé que dans sa patrie, parmi ses parents et dans sa maison».

L'Église n'a pas à glorifier la Famille mais à annoncer l'Évangile à tous ses membres comme à ceux qui n'en sont pas.

Françoise ALEXANDRE

LE FÉMINISME A MURI

Après quelques semaines, il me semble mieux percevoir pourquoi l'évènement de Copenhague a été si peu ou si mal retransmis en Europe. Manque d'informations valables et manque de compréhension profonde sont ici intimement liés.

Copenhague a été méconnu dans son aspect global

Il ne s'agissait pas seulement de la Conférence des Nations Unies et de la Conférence parallèle nommée Forum – évènements plus ou moins réussis – mais d'un tout indissociable de travaux et rencontres préparatoires, d'expertises remarquables et tout à fait nouvelles dans leur aspect systématique.

Négligé dans son aspect historique

Il faut être ignorant comme on l'est tout particulièrement en France sur ce sujet, de l'histoire de la condition féminine pour ne pas apprécier à sa juste valeur le processus irréversible de « cristallisation du mouvement féministe » que l'ONU prend désormais en compte et qui recouvre tous les aspects de la vie sociale, économique et politique, inflexible désormais les projets et prospectives, non seulement des cinq dernières années de la Décennie de la Femme, mais de la prochaine 3ème décennie de l'ONU pour le Développement.

Ignoré dans son aspect humain

Le féminisme est trahi, marginalisé, dénature chaque fois qu'on l'empêche d'aborder et de s'arrimer à la cause de l'humain. A Copenhague, il s'agissait bien du déploiement de la cause des femmes s'intégrant, jusqu'à en élargir la perception et la définition, à la cause des Droits Fondamentaux.

Ainsi le féminisme est encore plus desservi que tout autre cause lorsque les journalis-

tes n'en retiennent que des à-côtés évènementiels, piquants, juste assez scandaleux pour intéresser sans trop déranger. De même est-il souvent trahi par des commentaires qui ne retiennent que ce qui est venu déranger l'imagination qu'on s'était faite à l'avance de ce que devrait être une assemblée de femmes... Imagination induite par l'image d'un féminin mythique : pas de politique, pas d'affrontements, bref les miracles de la paix et du messianisme féminin même dans le chaos de violences actuelles et les mauvaises habitudes de piraterie parlementaire au sein de l'ONU !

Ridiculiser le féminisme ou ne pas le prendre au sérieux a depuis le début fait partie de la disqualification habituelle envers les femmes. Une conférence des femmes traduite en anecdotes, ou accusée d'être uniquement l'objet de jeux politiques ou qui déçoit parce qu'elle ne réussit pas magiquement la paix c'est une façon subtile de faire du féminisme-objet à l'heure où il est devenu suspect d'afficher encore la femme-objet.

Enfin, Copenhague a été boudé par les chrétiens pour toutes les raisons précédentes qui font qu'on ne prend pas la peine de connaître la situation générale d'injustice faite aux femmes, qu'on ne considère pas le sens profond et véritable du féminisme dans son articulation à la cause des Droits de l'Homme et, enfin, qu'on préfère ne pas voir les implications nécessaires pour toute la communauté d'Eglise, et notamment pour certaines pratiques et organisations catholiques.

DE MEXICO A COPENHAGUE

On l'ignore trop souvent, mais la première prise en charge par les Nations Unies de la cause des femmes, par l'Année Internationale de la Femme, en 1975, avait fait apparaître un premier bilan si négatif, un passif si

lourd quant aux situations d'injustices supportées mondialement par les femmes que la Conférence de l'A.I.F. réunie à Mexico avait décidé de prolonger l'Année en Décennie, en demandant une première évaluation systématique, à mi-parcours et une conférence mondiale pour en tirer leçon.

La Conférence Mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la Femme, tenue à Copenhague du 14 au 30 juillet 1980, avait donc pour but d'évaluer les progrès obtenus grâce à la mise en œuvre du Plan d'Action de Mexico, d'identifier les retards et handicaps qui demeurent, et d'ajuster en conséquence un nouveau Programme d'Action pour la deuxième moitié de la Décennie. Celui-ci vise à éliminer toutes les traces d'inégalité entre femmes et hommes de façon que celles-ci puissent participer, sur un pied d'égalité, au processus de développement qui seul peut construire et assurer la paix. Égalité, Développement et Paix, c'est le triple thème de la Décennie tandis que les domaines prioritaires pour l'évaluation entreprise et le programme qui fut adopté sont *emploi, santé, et enseignement*.

La conférence des Nations unies, dite «officielle» a réuni 1186 déléguées, dont 283 hommes de 137 gouvernements membres des N.U., de 11 pays observateurs, d'organisations inter-gouvernementales et non-gouvernementales et de 27 organisations des N.U.. 113 délégations étaient dirigées par des femmes, 23 seulement par des hommes, ce qui représente un progrès notable par rapport à Mexico.

Au cours d'une longue et tumultueuse séance finale ont été adoptés par une majorité de 94 voix contre 4 votes contraires et 22 abstentions, le Programme d'Action de 218 paragraphes ainsi que 48 résolutions diverses.

Le Forum

ou conférence parallèle n'a été possible que grâce à des fonds privés et à l'aide bénévole de nombreuses associations et femmes danoises. Ce fut, du 14 au 24 juillet, au Campus de l'Université, une vaste rencontre libre, spontanée, créatrice pour quelques 8000 femmes dort environ 1/4 d'hommes. On s'y promenait entre des stands multiples ou bien on choisissait de travailler dans un éventail

quotidien de 150 ateliers différents sur tous sujets et de toute provenance et dont la liste parue chaque matin au Journal du Forum donne une bonne idée de la thématique générale féministe. Non-violence et écologie ont été très présents. Mixité aussi. Ainsi que des programmes politiques de mouvements de libération nationale. On peut noter absolument le recul des discussions systématiques ou abstraites. Les contacts de travail entre les deux conférences n'ont pas été très denses sinon par quelques réunions d'information valables et un va-et-vient incessant de personnes, sans compter le Journal du Forum, servi gratuitement chaque jour en plus de 10 000 exemplaires et qui fut critiqué par la presse féministe de plusieurs pays pour s'être montré, sous la direction d'un homme, «condescendant, amusé et paternaliste».

*La Convention **

Bien qu'elle ne soit pas liée à proprement parler à la Conférence de Copenhague, elle s'inscrit cependant dans la prise en compte officielle, par l'ONU, de l'élimination de toutes formes d'inégalités entre hommes et femmes et les gouvernements ont profité de la Conférence de cet été pour la signer.

Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 décembre 1979 par 130 voix contre 10 abstentions elle a suscité une vague d'enthousiasme (plus ou moins opportuniste sans doute...) puisque 75 pays l'ont déjà signée (2 cérémonies officielles de signature à Copenhague, pour 57 pays). Elle ne prendra vigueur qu'une fois ratifiée par 20 états membres de l'ONU (2 pays l'ont ratifiée, 3 l'ont promis ; certains pays d'Europe héritiers du Code Napoléon doivent auparavant aménager leur législation sur la transmission de la nationalité et du nom ; on sait aussi que certains signataires n'ont pas l'intention de ratifier).

La Convention est un outil législatif neuf et original : elle prohibe les pratiques sexistes en essayant d'éliminer leurs racines, ces préjugés sexuels «pratiques coutumières ou de tout autre type qui sont fondées sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes» (art. 5) . Son impact

* «La convention contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes»

culturel et symbolique ne peut échapper à qui connaît les thèses classiques qui maintiennent encore le rôle subordonné ou totalement circonscrit à l'avance qui est dévolu aux femmes.

Documents

Pas question de pouvoir présenter ici le très vaste éventail de documents de valeur inégale disponibles au Forum ou à la Conférence officielle. Ils émanent d'instances internationales (Unesco, BIT, FAO, etc) de gouvernements, d'organes para-gouvernementaux, d'organisations, groupes et même personnes divers.

La Conférence officielle a travaillé à partir d'une somme de documents d'investigation systématique (Les femmes et l'emploi, la santé, la population, l'enseignement, les informations, la vie politique, la situation des femmes réfugiées dans le monde, les femmes victimes de l'apartheid, etc...) jamais rassemblée jusqu'à présent, et elle a publié deux documents principaux :

A. «*d'examen et d'évaluation des progrès accomplis et des obstacles rencontrés à l'échelon national dans la réalisation des objectifs minimaux énoncés au paragraphe 46 du Plan d'Action mondial*» (Doc. A/ CONF. 94/30).

Il a été établi à partir des réponses de 93 gouvernements, d'institutions spécialisées (FAO, OMS, BIT, Unesco, etc.), d'organisations non-gouvernementales et à partir de travaux préparatoires régionaux.

B. Le projet de «*Programme d'Action pour la deuxième moitié de la Décennie*» (A/CONF. 94/22) débute par une première partie d'historique et cadre conceptuel ; elle contient de bonnes analyses qui furent passées au crible, enrichies, affinées mais aussi systématiquement politisées à l'extrême, jusqu'à ce que l'introduction du mot «*sionisme*» dans la liste des fléaux à éliminer (art. 5) empêchât certains pays qui en avaient l'intention de voter le Programme.

Évaluations : quelques chiffres

Il ressort des études que :

— Dans la plupart des pays la situation des femmes appartenant à un secteur dit «*arriéré*» ou d'extrême pauvreté (rurale ou marginale à l'urbanisation) a empiré. De même les premières victimes des violences

mondiales de la guerre, du racisme, de l'apartheid sont-elles des femmes (réfugiées, déplacées, migrantes, assignées à résidence dans les bantoustans d'Afrique du Sud, etc...) Leur situation est rendue plus fragile encore par la charge des enfants : *dans un foyer sur trois, dans le monde, la femme est chef de famille*. Ce n'est que dans les couches socio-économiques supérieures et moyennes que les femmes ont réalisé quelques progrès sensibles pour ce qui est de l'accès à l'enseignement mais il ne s'est pas traduit par un accroissement parallèle au niveau des disponibilités d'emploi.

— Le taux d'analphabétisme a augmenté dans les pays en voie de développement (à l'échelon mondial on compte 2 femmes sur 3 analphabètes ; 88 % des femmes africaines et asiatiques étant dans ce cas). Dans de nombreux pays, les préjugés culturels sont tels qu'en dépit d'une égalité théorique d'accès à l'enseignement, la durée de scolarité des filles ne dépasse pas l'équivalent de 2 à 3 années scolaires. L'Unesco fait état d'une *inégalité flagrante des hommes et des femmes* dans le domaine de l'enseignement. — «*La situation actuelle des femmes dans le monde est l'illustration éclatante des processus cumulatifs de discrimination qui remontent fort loin*» : les femmes qui représentent la moitié de la population mondiale et 1/3 de la main d'œuvre officiellement déclarée accomplissent en fait les 2/3 de l'ensemble des heures de travail (16 heures quotidiennes en moyenne) ; elles reçoivent pour salaire 1/10 du revenu mondial et possèdent 1 % de la propriété mondiale.

En outre, «*si les droits politiques ont été acquis dans la plupart des pays, la capacité effective des femmes à influencer les décisions politiques et à attirer l'attention sur leurs besoins spécifiques demeure extrêmement réduite*».

En fait, l'attention et l'intérêt accrus depuis 1975 pour la condition de la femme ainsi que toutes les recherches et les programmes qui furent entrepris ont eu pour premier effet, paradoxalement, de «*décrire et d'expliquer d'une façon plus scientifique la gravité de l'assujettissement des femmes dans la plupart des pays du monde*».

Handicaps

La Commission de la Condition de la Femme de l'ONU a identifié, à sa 28ème session, au moins 13 «causes profondes» qui ont entravé l'application du Plan d'Action de Mexico. L'ordre en est significatif. On note en premier «la non-participation des hommes à l'effort tendant à modifier la situation de la femme dans la société» puis «les attitudes figées, dans les deux sexes, concernant le rôle de la femme dans la société» et puis tout ce qui concerne le manque de volonté politique, le manque de reconnaissance de la valeur économique du travail féminin, le manque d'attention, en matière de planification internationale et nationale, aux besoins spécifiques des femmes, leur rareté aux postes de responsabilité, etc... (A/CONF 94/30, par. 46).

Qu'en penser ?

Il ne fait pas de doute pour moi que le féminisme a beaucoup mûri :

Dans les documents officiels on trouve d'excellentes analyses qui me semblent être formalisées comme telles pour la première fois, en une triple articulation *internationale, sociétale et sexuelle* (le plus souvent sous forme familiale).

- L'oppression dont souffrent les femmes dans le monde est liée à la répartition injuste des ressources et des bénéfices, et à la distribution du travail entre pays ; au désordre économique mondial et aux rapports violents de domination qui se sont établis, issus de «l'impérialisme, du colonialisme, du néo-colonialisme, du sionisme (), du racisme, de la discrimination raciale, de l'apartheid, de l'hégémonisme et de l'occupation, de la domination et de l'agression étrangère».
- «A l'inégalité entre les nations fait pendant dans la plupart des pays une inégalité interne, la division du travail et la répartition des bénéfices, le crédit, les services et la prise de décision étant liées à des distinctions de classe, de race et de régions. Les hommes aussi bien que les femmes subissent le contre-coup de ces inégalités...» (A/CONF 94/22, par. 43).

- «Mais le sexe féminin, en tant que tel est exposé en outre à des formes spécifiques de discrimination et de subordination» (id.) «On trouve à la base de ce type de discrimination l'inégalité au niveau de la division du travail qui est associée à la fonction procréatrice de la femme» (id,44) Une «discrimination à l'intérieur et à l'extérieur de la famille, dont les effets se cumulent, caractérise la double oppression, fonction de la classe sociale et du sexe, subie par les femmes. La misère et le sous-développement n'ont fait que renforcer ces inégalités» (A/CONF. 94/22, par. 13). On a noté que «dans certains pays cette oppression spécifique est nommée *sexisme*» (A/CONF. 94/22, par. 11) et ceci représente une prise en compte importante par rapport aux refus systématiques (notamment chez les marxistes) de reconnaître une discrimination autre que résultant des structures économiques et politiques; analyse qui avait bloqué de nombreux travaux tant à Mexico qu' à Berlin-Est, en 1975.

Les conséquences sont importantes : pour la première fois on assiste à une intégration du féminisme à la cause globale du développement et de la paix (illustrée par le respect des Droits de l'Homme), *en même temps* qu' à une prise en compte de la spécificité des efforts requis, notamment grâce à des «mécanismes compensatoires» et «programmes de soutien» à condition que ceux-ci n'aient pas pour effet de maintenir les femmes dans la catégorie de «dépendants assistés» mais, au contraire, de les intégrer de plus en plus aux processus de planification nationaux et internationaux de façon qu'elles puissent participer aux efforts de développement jusqu'à l'établissement du nouvel ordre économique mondial. En conséquence, on devra tenir compte de nouvelles données pour amorcer la troisième Décennie de Développement : on a dégagé un rapport crucial entre la condition de la femme et des domaines prioritaires tels que ceux de la population, de l'éducation, des soins de santé primaires, de l'eau po-

table, la réforme agraire etc ...

Un mot enfin sur le Forum doit s'ajouter à ces commentaires sur les textes officiels. Au Forum, aussi, on a pu découvrir un féminisme très mûri, non pas exempt d'affrontements mais beaucoup moins marqué par des déclarations radicales ou des oppositions systématiques. Sur des sujets difficiles (les mutilations sexuelles, sexisme et religion, problèmes politiques précis, Tiers-Monde, lesbianisme et tant d'autres) on a vu s'échanger des points de vue divers prenant acte, le plus souvent, de la *complexité des problèmes* particuliers des femmes et de leur *dimension globale*; j'ai noté un grand effort pour y impliquer les hommes.

Participation chrétienne

Les associations catholiques

Trois associations catholiques seulement, parmi celles qui sont membres de la Conférence des Organisations Internationales Catholiques (OIC) avaient une délégation à la conférence officielle : l'Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques (UMO FC), Caritas, et l'Office International de l'Enseignement Catholique (OIEC) qui, dès avant Mexico, s'est efforcé de présenter aux responsables de l'enseignement catholique du monde entier des informations mais aussi des réflexions et suggestions sur les efforts d'éducation désormais requis (*).

D'autres organisations catholiques ou organisations chrétiennes étaient présentes à des titres divers. Grâce à l'hospitalité de la paroisse catholique de Copenhague et à l'organisation de l'UMOF, nous avons eu plusieurs rencontres de travail, notamment avec les membres de la délégation du Saint-Siège, rencontres ouvertes et intéressantes, à la dimension de la Catholicité où un consensus s'est en tout cas affirmé au milieu des diversités d'opinion par ailleurs, sur les responsabilités de plus en plus actives que les femmes entendent prendre dans l'Église. Ceci ne faisant que rejoindre l'attention de nombreuses chrétiennes rencontrées personnellement par ailleurs, tant à la Conférence qu'au Forum.

Au Forum, j'ai assisté à trois ateliers sur «Sexisme et Religion» et «Sexisme, racisme et religion». Lors de ce dernier, organisé par des chrétiennes américaines de diverses religions, j'ai été impressionnée par la maturité des analyses autant qu'émue par la double expérience que ces femmes ont supporté au cœur de leur foi : celle du sexisme jointe à celle du racisme. J'ai rapporté des documents de travail sur cette question mais ne peux malheureusement pas les présenter ici, ils attestent la volonté délibérée des chrétiennes d'éliminer de leurs religions respectives les restes du «patriarchisme» : «Poser un défi aux conceptions patriarcales est une entreprise gigantesque comme l'est la restructuration d'une nouvelle conception du monde. Cela implique une révolution globale dans la conscience».

L'attitude du Saint - Siège

Chef de la délégation du Saint-Siège (composée de deux prêtres, un laïc, deux religieuses et trois femmes laïques) Mgr Cordès, du Conseil des Laïcs, a fait, le 22 juillet, devant la Conférence une intervention (Osservatore Romano, No 33, 12 août 80) qui contient de très bonnes choses, particulièrement importantes à réentendre affirmer lorsqu'on parle des femmes : «Par sa nature, l'Église est au service de l'homme «concret, historique» (Redemptor hominis 13)» ... «On constate une prise de conscience croissante de la dignité de la personne humaine — homme et femme — dont les aspirations fondamentales s'expriment avec de plus en plus de force : «Les personnes et les groupes ont soif d'une vie pleine et libre, d'une vie digne de l'homme, qui mette à leur propre service toutes les immenses possibilités que leur offre le monde actuel» (Gaudium et spes, 9). C'est cette soif d'une vie pleinement humaine qui est à l'origine du grand mouvement de libération de la femme ...»

Au tout dernier moment, arguant, entre autres, de l'extrême politisation des débats et plus précisément de l'ajout du mot «sionnisme» (à côté de colonialisme, racisme, apartheid, etc... au par. 5 du Programme d'Action), le Saint-Siège se joignant à l'attitude des pays de la Communauté Européenne qui s'abstenaient alors que l'Australie, le Canada, Israël et les États-Unis votaient contre décida de s'abstenir lui-aussi.

* Voir le périodique de l'OIEC, 60 rue des Eburons, 1040 Bruxelles, *Présentation du Plan mondial de Mexico, Pour une éducation à la paix, Hommes et femmes partenaires plus humains etc ...*

Il nous semble malheureusement que l'explication de vote telle qu'elle fut donnée par Mgr Cordès (et reprise dans l'Osservatore Romano) fournit peu cette raison politique et que, en conséquence, les raisons qu'elle avance prennent une importance un peu surfaite et péremptoire. Le texte qui vient de paraître à l'Osservatore Romano est en fait une refonte des deux textes préparés sur place, l'un pour souscrire au Programme d'Action, l'autre, ensuite, pour expliquer l'abstention.

Un long développement sur la famille entend probablement contrer l'ensemble des analyses qui ont mis en cause le modèle traditionnel de partage inégal des tâches et responsabilités notamment à l'intérieur du foyer (si le mot «patriarcal» n'est pas apparu, il a été fait mention du «pouvoir que l'homme peut asseoir grâce au travail supplémentaire fourni par la femme» et de ce que «l'inégalité dont souffrent les femmes sur le marché du travail a pour cause sous-jacente l'inégalité de la division du travail au foyer».

Le passage final est marqué par l'ambiguïté traditionnelle et il faut bien dire que celle-ci cadre très mal avec les analyses acceptées par la conférence. La «communio» entre l'homme et la femme est saluée mais non décrite, «tant dans l'intimité de la famille que dans le plus vaste secteur social et politique», tandis qu'il est rappelé pour conclure qu'il «appartient proprement à la femme de former, alimenter, animer et inspirer les générations nouvelles et les entraîner à édifier un monde conforme aux objectifs que se propose la Décennie des Nations Unies pour la Femme». L'expression habituelle de «paternité responsable» citée juste auparavant (le texte anglais rédigé sur place portait «parenté responsable !») prend un tour d'autant plus dérisoire qu'est exclusive l'importance accordée à la femme pour «former, alimenter, animer, inspirer et entraîner» les générations nouvelles...

Qu'en retenir ?

Ceci m'amène à proposer en finale quelques commentaires plus particulièrement axés sur la responsabilité des chrétiens, hommes et femmes :

— Je crois, en conscience, devoir dire à mon Église que ce qu'elle aurait à rappeler de si utile pour le respect de la vie et contre toutes atteintes systématiques à la dignité que constituent certaines campagnes de planification des naissances, n'est malheureusement plus reçu (et j'en ai eu la preuve en examinant les communiqués de presse après la déclaration du Vatican) parce que traduit immédiatement comme une seule mise en garde contre la pilule ou contraception artificielle.

— Nous avons été nombreuses à remarquer à la Conférence comme au Forum le malentendu qui s'aggrave entre la hiérarchie catholique désormais volontiers symbolisée par la personnalité du Pape et les femmes. Il n'est pas rare de s'entendre dire, si l'on s'est déclarée féministe et catholique : «Mais pour vous les femmes catholiques, il n'y a rien à espérer et surtout avec ce nouveau pape qui est contre les femmes».

— Je suis intimement convaincue que le message si profond et riche que notre Église aurait à témoigner sur le respect entre l'homme et la femme et l'enrichissement mutuel qu'il et elle s'apportent dans tous les domaines de leur vie commune, ainsi que ce qu'elle entend rappeler sur le rôle, les devoirs et les valeurs de la famille, ne pourra pas l'être tant que la hiérarchie mettra en avant une vision aussi dépassée de la spécificité féminine et un modèle aussi peu critique du couple patriarcal. En fait — et malgré un effort pour tant certain d'aménagement des textes, malgré aussi l'effort d'ouverture des personnes sur le terrain — on voit trop que les conceptions hiérarchiques restent bloquée à la traditionnelle typologie des rôles et prérogatives : à l'homme, le principe social de la paternité responsable, le travail à l'extérieur et le souci politique ; la femme restant moralement et pratiquement responsable des enfants et du foyer. Mais il se trouve que ces modèles ne sont pas ceux qui émergent universellement et dont à pris acte l'ONU pour les promouvoir encore plus, et il se trouve que dans l'Église la réflexion qui s'impose sur une théologie de la réciprocité valable pour aujourd'hui est suspectée tandis qu'est valorisée à l'excès la seule théologie traditionnelle de la féminité.

Si le féminisme a mûri, c'est bien dans le sens où il provoque toute la communauté humaine à une réflexion critique et conversion ; le nouveau Programme d'Action comme la nouvelle Convention insistent très fortement sur la lutte nécessaire envers les préjugés et stéréotypes.

Si le féminisme a mûri, c'est bien pour pouvoir se perdre, un jour, bientôt, qu'il ne serait plus nécessaire en tant que lutte et effort compensatoire pour assurer justice aux

femmes... S'il a mûri c'est bien pour pouvoir se perdre le jour où féminisme et humanisme se conjugueront en donnant naissance à un meilleur ordre du monde. Nous croyons que tout le message chrétien y appelle et que l'Église hiérarchique perd de précieuses occasions de dire à la fois son prophétisme et son expérience lorsqu'elle a peur des remises en cause qu'implique — pour elle encore plus que pour toute la société — la véritable co-responsabilité de respect et d'amour entre les sexes.

Marie-Thérèse van Lunen-Chenu

LA DOUBLE SIGNIFICATION DE LA NOTION DE SERVICE DANS L'ÉGLISE

Résumé d'une communication faite par Monique Dumais au colloque sur les études de la femme, tenu à l'Institut Simone de Beauvoir de l'Université Concordia (Canada), le 2 juin 1980 (L'autre Parole num. 12, juin 1980).

«Le but de tout service dans l'Église, qu'il s'agisse du service apostolique, pastoral, sacerdotal, épiscopal, est de maintenir le lien dynamique du mystère de la Rédemption avec tout homme».

Jean-Paul II, Encyclique, «Le Rédempteur de l'Homme», 4 mars 1979

«Sachez que vous occuperez toujours une place importante dans l'Église, dans sa mission de salut, dans son service de toute la communauté du Peuple de Dieu».

Jean-Paul II aux religieuses américaines, 7 octobre 1979

Le mot «service» n'existe pas dans les dictionnaires théologiques, ni dans l'*Encyclopédie de la Foi*, ni dans l'index de Documents de Vatican II, il faut se référer au mot «ministère» pour découvrir la portée significative, juridique, politique de ce mot dans l'Église.

Dans la première phrase citée de Jean-Paul II, une très grande extension est donnée au mot «service», tandis que dans la seconde elle est pratiquement très restreinte. Dans le premier cas, on inclut à la fois les ministères ordonnés et non-ordonnés, tandis que dans le second on exclut les ministères ordonnés, puisque Paul VI et Jean-Paul II refusent l'accessibilité des femmes

au sacerdoce ministériel.

Deux niveaux de langage existent dans l'Église, soit que l'on s'adresse aux hommes ou aux femmes ; les mots n'ont plus la même portée. Pourquoi ? Culte et pouvoir sont liés dans l'Église ; Les hommes peuvent accéder à toutes les fonctions du culte, particulièrement à celle de la présidence de la célébration eucharistique, sacrement frontière entre ministères ordonnés et non-ordonnés, ils jouissent en même temps des pouvoirs de décision. Comme le pouvoir est traditionnellement mâle dans l'Église, on n'est pas prêt à «céder» toutes les fonctions culturelles aux femmes qui font presque tout dans certaines paroisses, sauf administrer les sacrements. D'autre part, si on permettait la présidence eucharistique aux femmes, il faudrait leur donner des pouvoirs décisionnels, ce à quoi la mentalité patriarcale ne peut accéder.

Cette attitude de l'Église hiérarchique dénote également un double niveau de langage : un discours externe sur les libertés et droits des hommes (personnes), acceptant la lutte contre toute forme de discrimination, un discours interne dans l'Église très restrictif, (cf. restriction des droits d'expression des théologiens Pohier, Schillebeeckx, Küng). On admet que les femmes peuvent et doivent participer à tous les postes décisionnels dans la société civile, tandis que dans l'Église on ne leur confie que quelques petites voix aux niveaux paroissial, diocésain (consultatif, non législatif) et nullement au niveau national et mondial. Ce que l'Église demande pour la société civile, elle le refuse pour sa propre organisation.

COLLOQUE ŒCUMENIQUE EUROPEEN

La rencontre régionale qui s'est tenue, du 20 au 23 juin 1980 à Bad Segeberg (R.F.A.) est une étape dans l'histoire déjà longue de cette étude sur «La communauté des femmes et des hommes dans l'Église» que patronne le Conseil Œcuménique des Églises. Dès 1974, en effet, lors d'une consultation féminine œcuménique qui avait lieu à Berlin, sur «Le sexisme dans les années 70», une recommandation avait été votée, pour que le C.O.E. mette à l'ordre du jour de ses programmes une vigoureuse campagne contre la discrimination à l'égard des femmes dans les Églises. Reprise et précisée par la commission «Foi et constitution» du C.O.E., cette recommandation a abouti à l'adoption, par la 5ème assemblée du C.O.E., tenue à Nairobi en 1975, du projet d'une étude sur la communauté des femmes et des hommes dans l'Église. Dès lors, la machine était en route, un texte de base pour l'étude a été rédigé, diffusé dans les églises du monde entier (traduit dans des dizaines de langues différentes), des groupes de chrétiens et chrétiennes se sont réunis, un peu partout, pour réfléchir aux questions posées, et un bureau spécial a été mis en place, au C.O.E. de Genève, pour coordonner le développement et les résultats de l'étude. Des réunions régionales ont eu lieu, depuis deux ans environ, dans les différents continents — dont celle de Bad Segeberg pour l'Europe — pour préparer la rencontre internationale qui doit se tenir en août 1981, à Sheffield (G.B.) et qui rassemblera les conclusions de l'étude, en vue de les présenter, avec les conséquences qu'elles comportent, à la 6ème assemblée du C.O.E. qui aura lieu en 1982 à Vancouver (Canada).

Ce long processus de travail a certainement donné aux participants et participantes des groupes de travail en premier lieu, des rencontres régionales ensuite, une conscience plus nette de leurs responsabilités et de leur participation à l'élaboration d'un vaste projet, qui, il faut l'espérer, amènera des changements importants dans les relations femmes/hommes dans l'Église et mo-

difiera des situations d'injustice qui se retrouvent dans à peu près toutes les régions du monde.

Convergences

Septante chrétiens et chrétiennes, appartenant à différentes Églises-membres du C.O.E. ainsi qu'à l'Église catholique romaine, et en provenance de 17 pays d'Europe se sont donc retrouvés à l'«Evanleische Akademie» de Bad Segeberg, aux environs d'Hambourg, pour travailler, prier et vivre ensemble, pendant quatre jours. Ils étaient tous représentants des groupes locaux qui avaient étudié et réfléchi au texte de l'étude proposée par le C.O.E. Les différents rapports qu'avaient envoyés ces groupes avaient été synthétisés, et le document de travail de base du Colloque était constitué par des extraits de ces rapports. Il y avait des lignes de convergence assez nettes qui se dégageaient des différents rapports, et c'est ainsi que les organisatrices avaient pu prévoir cinq carrefours de travail, suivant les cinq grandes questions retenues le plus fréquemment par les rapports des groupes. Ces thèmes étaient :

- Recherche d'identité
- Famille et profession, famille et travail
- Sexualité
- La Bible
- Les structures ecclésiales

Interrogations

A la fin de leurs travaux, les carrefours ont également apporté en séance plénière le résultat et les conclusions de leur travail en commun. Ces conclusions s'articulent autour de deux questions qui avaient été préalablement posées :

- Dans le champ du thème de votre carrefour :
 - quelles sont vos visions, quels sont vos rêves ?
 - quels pas concrets devons nous prendre pour réaliser ces rêves et

visions d'une nouvelle communauté de femmes et d'hommes dans l'Église ?

Il n'entre pas dans le cadre de ce bref compte-rendu de détailler les différents travaux réalisés par les carrefours. Il faut dire cependant que si les «visions» ou «rêves» d'une nouvelle communauté de femmes et d'hommes dans l'Église étaient assez précis, les moyens pour réaliser ces rêves et ces visions ont été moins facilement définis — ce qui est déjà significatif — et c'est plutôt sous forme d'interrogations que se formulaient les conclusions :

- comment pourrions-nous promouvoir l'usage d'un langage, de symboles et d'images *non-sexistes* ?
- comment développer et promouvoir des pratiques «libératrices», dans nos églises ?
- comment pouvons-nous encourager la famille nucléaire à sortir de son isolement, à s'ouvrir au monde et à ceux et celles qui expérimentent de nouveaux styles de vie ?

etc, etc.

Avant de se séparer, le groupe a approuvé un « message » rédigé par un petit groupe ad hoc, qui avait été à l'écoute de ce qui se disait et se vivait dans la rencontre, depuis le premier jour. Ce texte de quatre pages, intitulé «Présence et absence. Joie et peines» fait état justement des «absences» au sein du groupe majoritairement composé de gens «middle class», instruits, bien éduqués, ayant une profession : où étaient les «autres» ? Les syndicalistes, les travailleurs et travailleuses, ceux et celles qui luttent pour garantir leurs moyens d'existence, ceux et celles qui ont renoncé au changement, parce que c'est déjà trop difficile de survivre, ceux et celles enfin qui sont hostiles à toute idée de changement qui leur est proposée... ? «Joie et peines» de chercher de nouvelles façons d'être ensemble, dans des structures anciennes qui persistent ; de vivre une période de transition entre des traditions anciennes et des possibilités nouvelles, ce qui signifie inévitablement controverses et conflits ... Le message souligne également la contradiction existant entre «la promesse d'une unité de toute l'humanité et la situation de l'Europe, du monde en ce mois de juin 1980. La communauté des femmes et

des hommes n'est pas seulement concernée par les relations personnelles, mais aussi par sa responsabilité pour toute l'humanité. La communauté nouvelle que nous voulons construire doit prendre sa part dans la recherche de la paix mondiale et de la confiance mutuelle entre les nations, qui conduira au désarmement et à une réelle sécurité.»

La rencontre européenne de Bad Segeberg se termine donc sur de nouvelles perspectives de recherches, de travaux et d'études, puisqu'elle était, comme j'ai dit, une «étape» dans un programme à long terme. Elle aura certainement permis aux participants et participantes d'acquérir une conscience nouvelle et une perception plus nette de la «Communauté des femmes et des hommes» à construire dans leurs églises. Elle n'aura pas été exempte, comme toute réunion internationale, de frustrations, tensions et déceptions : barrière des langues et des cultures, si difficiles à surmonter ; décalage entre les attentes de certains, et la réalité vécue dans la rencontre ; difficultés de dépasser le travail accompli «avant», dans un groupe local, pour s'insérer dans le travail du Colloque ; différence entre l'approche masculine des problèmes, et l'approche féminine, plus sensible encore que la différence entre nationale ou culture ; manque de temps, contrainte des horaires et méthodes de travail imposés aux participants, dans un souci légitime d'efficacité, mais ressentis parfois comme opprimants.

Malgré ces difficultés et problèmes, il n'est pas douteux que le bilan de cette rencontre est très positif. Il appartient maintenant aux participants et participantes de répercuter, dans leurs différentes églises et communautés, ce qui s'est passé dans cette rencontre européenne œcuménique et surtout d'amener d'autres groupes à travailler et réfléchir sur la question de la communauté des femmes et des hommes dans l'Église, au moyen de l'étude proposée par le C.O.E. Il n'est pas trop tard pour de nouveaux apports, qui enrichiront la rencontre internationale de 1981. Mais qui, surtout, feront prendre conscience à de plus en plus de chrétiens et chrétiennes de la tâche qui les attend, pour construire une véritable communauté de femmes et d'hommes dans l'Église.

Denise Peeters

Les religieuses néerlandaises prennent parti

Des barrières à éliminer

La SNVR — organisme de coopération dans lequel collaborent 90 congrégations de religieuses aux Pays-Bas — se prononce pour une solidarité efficace des religieuses avec les femmes dans l'Église et dans la société, en appelant à un engagement résolu, sur base d'égalité et de sororité, dans la lutte pour les droits de la femme. Dans son rapport annuel 1979/1980 la SNVR, qui regroupe 20 000 religieuses, procède à une analyse approfondie des problèmes autour de la place de la femme dans l'Église et dans la société et de la contribution que peuvent fournir les religieuses à la solution de ces problèmes. Ainsi l'organisation s'est engagée dans la voie qu'avait tracé l'an dernier sa présidente, sœur Mediatrix Hoes, disant : «Nous estimons que nous pouvons fournir, en tant que femmes religieuses célibataires, un apport tout à fait particulier au débat sur l'émancipation de la femme. D'autre part, nous avons reçu en tant que religieuses, de la part des organisations féminines, des appels pressants pour nous engager. C'est pourquoi le Bureau a décidé d'affilier notre organisation à l'Association Féminine Fédérative (organisme néerlandais regroupant l'ensemble des organisations féminines ND LR) et d'assumer les obligations qui en découlent... Nous croyons devoir fournir notre contribution aux discussions sur le rôle de la femme dans l'Église. Sans aller d'emblée aux positions extrêmes nous estimons, de concert avec les femmes laïques, devoir travailler à l'élimination de la discrimination qui est pratiquée sur de nombreux plans dans l'Église». Personne ne pouvait soupçonner à l'époque, ajoute le rapport, combien les résultats du synode des évêques hollandais en janvier de cette année souligneraient la signification de cette affirmation.

Dressant un premier bilan des échanges de vues qui se sont produits dans la SNVR au cours de l'année écoulée, le rapport analyse successivement l'évolution du contexte social, celle du mouvement des femmes, du féminisme en général et de la théologie féministe, ainsi que de l'émancipation des religieuses, se dégageant d'une culture ecclésiale et religieuse figée. «Partout on se trouve en butte à des barrières qui risquent d'étouffer l'homme dans ses aspirations et ses virtualités les plus profondes. Des barrières qui peuvent prendre la forme de structures hermétiquement fermées ou d'idéologies funestes... Et ce disant nous ne pensons pas aux barrières que la technique ou la science pourraient éliminer, mais aux frontières qui menacent l'humain. Des barrières dressées par la puissance et la possession, par la race et la culture, et qui renforcent l'inégalité dans les faits. C'est de pareilles barrières érigées non seulement dans notre société mais aussi — faut-il hélas ajouter — dans l'Église, que les femmes prennent de plus en plus conscience et c'est contre elles qu'elles veulent engager le combat».

Le rapport cite la conclusion à laquelle était arrivé le professeur J.B. Metz dans son ouvrage «Die Zeit der Orden» (L'époque des ordres, éd. Herder, 1977) et selon laquelle les religieux ont toujours rempli une fonction importante en aidant l'Église à s'adapter aux nouvelles évolutions de la société, et pose la question : «Ne pourrait-il pas y avoir une tâche, réservée en particulier aux religieuses, de contribuer à délivrer l'Église de son caractère masculin et à l'accoutumer à un apport pleinement valable de la femme

«S'il est exact, poursuit le rapport, que les religieuses ont sans cesse voulu déborder les frontières — ce qu'elles ont fait dans le passé, entre autres nettement dans leur activité diaconale — alors il est tout à fait conforme à leur tradition de se montrer maintenant prêtes à éliminer, partout où c'est possible, des frontières artificielles et inadéquates entre l'homme et la femme. Mais cela présuppose qu'elles franchissent avant tout la frontière qui les sépare du monde extérieur. Autrement dit qu'elles optent pour un engagement ouvert dans l'Église et dans le monde, et qu'elles osent donner à cet engagement une certaine priorité».

Formes concrètes d'engagement

Quelles sont les formes concrètes que pourrait revêtir cet engagement ? Le rapport estime qu'au préalable un large échange des vues est indispensable pour répondre à cette question et se borne, en attendant, à tenter d'indiquer quelques pistes de réflexion. D'abord, un tel engagement devrait reposer sur une solidarité pleinement vécue avec la femme dans l'Église et dans la société, c'est à dire en partageant une même approche de la réalité, ce qui amènerait les religieuses à

repenser la façon dont elles conçoivent et vivent elles-mêmes leur condition de femme et de religieuse, alors que jusqu'ici la formation à la vie religieuse, la structuration de celle-ci et la réflexion théologique sur elles étaient largement déterminées par les hommes. Ensuite est indispensable une grande ouverture d'esprit aux multiples évolutions qui se font jour dans le domaine de la condition féminine. De plus, les religieuses devront faire montre d'une ferme résolution à partager le combat des femmes et cela sur une base d'égalité et de sororité. Et enfin, dans la poursuite de leur propre mission, qui est celle de porter le message de libération de l'Évangile, les religieuses «devront avoir le courage de relativiser des structures et de démasquer certaines formes, dans la mesure où celles-ci sont ressenties comme discriminatoires. Cela vaut en particulier évidemment pour la sous-estimation persistante de la femme et des valeurs féminines dans l'Église institutionnelle. Tout ceci suppose bien entendu qu'elles osent échanger leur situation relativement protégée contre un engagement authentique, mais non exempt de risques, aux côtés des femmes en quête d'un sens à donner, dans la foi, à leur existence».

INTERNATIONAL

Travaux internationaux à Rome pendant le Synode

Le Groupe International Femmes et Hommes dans l'Église a suscité la formation d'un ATELIER INTERNATIONAL à Rome pendant le Synode des évêques. Celui-ci est formé d'une vingtaine de chrétiens et chrétiennes qui ont été responsables dans leurs pays et continents respectifs de l'enquête préliminaire qui fut lancée sur la famille depuis plus d'un an.

Du *vendredi 3 octobre au 11 octobre* cet atelier ouvrira ses portes à un groupe plus large de participant/e/s. Les travaux débiteront par une présentation du dossier des réponses à la consultation sur la famille, réalisé par un sociologue et commenté par les responsables de différents pays.

Chaque jour, des exposés en table ronde ainsi que des travaux en groupe seront centrés sur des thèmes essentiels aux réflexions chrétiennes sur les familles. La journée du *vendredi 10 octobre* récapitulera pour les journalistes et personnes intéressés les axes principaux des travaux.

Toute personne intéressée demandera les renseignements complémentaires au Secrétariat international (58, rue de la Prévoyance 1000 Bruxelles), au secrétariat de Paris (pour la France) ou, à partir du 27 septembre, sur place à ROME, HOTEL ALICORNI.

Les femmes dans les idéologies européennes

La Fédération Universelle des Associations Chrétiennes d'Étudiants (World Student Christian Federation) tient du 15 au 21 septembre 1980 à Linha (près de Lisbonne) une conférence européenne sur «Les femmes dans les idéologies européennes», qui fait suite à une première conférence sur ce sujet organisée en 1977. Il y sera notamment question des idéologies chrétiennes au sujet de la femme, des effets qu'ont eus sur le statut de la femme la spiritualité traditionnelle et les interprétations les plus courantes de la Bible, des idéologies prétendument chrétiennes, mais d'origine fasciste, qui maintiennent la prépondérance masculine, etc...

FRANCE

Colloque Plate-forme Familles Familles et sexualité, interrogations chrétiennes 1980

Des chrétiens et chrétiennes de différents groupes, associations et communautés, se réunissent depuis janvier 1980 pour échanger leurs réflexions sur famille et sexualité, recueillir des témoignages et informations et prendre ensemble la parole qui leur revient, dans la recherche ecclésiale sur ce thème qui fera l'objet en octobre, du Synode des évêques à Rome.

Ils ont choisi le nom de *Plate-forme familles* et organisent un colloque à Paris, les 20 et 21 septembre sur «*Familles et Sexualité, interrogations chrétiennes 1980*».

Les carrefours de travail ont été choisis d'après les thèmes émergeant des nombreux documents reçus. On attend 150 participant/e/s. Des places sont peut-être encore disponibles ? Veuillez vous adresser d'urgence à Plate-Forme Famille, 14 rue Saint-Benoît 75006 PARIS.

Publication d'un dossier

Plate-Forme Famille a reçu de nombreux textes d'origine diverses (témoignages, travaux de groupe, réponses au questionnaire des évêques, études personnelles, etc...). Elle les a analysés à partir de deux lignes d'émergence qui sont *le rapport aux normes établies et la recherche*, et éventuellement *le déplacement de nouvelles valeurs*. Un dossier des textes les plus significatifs présentés selon l'analyse d'ensemble sera publié à l'occasion du colloque (45 F ; envoyé franco 50 F ; même adresse que ci-dessus).

AUTRICHE

Groupe de travail «La femme et l'Église»

La S.O.G. (Solidaritaetsgruppe engagierter Christen in Oesterreich, Postfach 170 - 5010 Salzburg) a consacré son assemblée générale annuelle, qui s'est tenue le 1er avril dernier à Salzburg, au thème «La femme et l'Église». Il a été décidé d'approfondir cette problématique, dans quel but un groupe de travail a été créé, qui se propose — comme l'écrit le bulletin de la S.O.G. (num. de mai 1980) — de contribuer à ce que l'élément féminin, jusqu'ici opprimé dans une Église androcentrique et patriarcale, puisse à nouveau s'épanouir, notamment par une valorisation des valeurs d'afectivité — que la culture patriarcale a privatisées — comme la participation, l'intuition, la convivialité, face aux valeurs dominantes de puissances, «d'affaires» etc.

La conférence principale de l'assemblée générale a été prononcée par Mme. Erika Godel, théologienne protestante et pasteur à Berlin, où elle exerce un ministère au pénitencier des femmes. Après avoir traité de la place de la femme dans l'Ancien et le Nouveau Testament, et notamment de l'attitude de Jésus envers les femmes, Mme Godel a examiné la situation des femmes dans les églises actuelles, en particulier dans l'Église luthérienne d'Allemagne. A ce sujet, elle a relevé un certain nombre de données statistiques, dont il ressort que parmi les 215 000 salariés, employés à plein temps ou à mi-temps par l'Église luthérienne allemande se trouvaient (statistiques de 1975) 69,8% de femmes et 30,2% d'hommes, mais que dans la pastorale les hommes occupaient 94,8% des postes, tandis que les femmes dominaient dans les emplois de ménage et des services économiques (85%), d'infirmier (88,6%), d'assistance sociale (94%) etc.

CANADA

Colloque sur la place de la femme dans l'Église

Le 22 mai dernier un colloque sur ce thème — le premier à être organisé au Canada — a réuni à Québec plus d'une centaine de participantes et participants. Orga-

nisé par le C.E.P. (Chrétiens pour une Église Populaire), le colloque, après un exposé liminaire de Monique Dumais, s'est divisé en cinq ateliers pour traiter de différents problèmes qui se posent dans ce domaine. Du compte-rendu d'Anne Fortin dans «L'autre Parole» (num. 12, juin 1980) nous reprenons les précisions suivantes.

Atelier sur le vécu des femmes dans les paroisses. Plus de femmes qu'auparavant sont impliquées dans les paroisses, mais cette implication n'atteint jamais le niveau du «pouvoir». Il n'est pourtant pas souhaitable de reproduire les mêmes modèles de pouvoir pour les femmes que ceux existants pour les hommes. Dans un esprit dynamique et nouveau, il est nécessaire de créer des ministères neufs. Les femmes doivent publier et consolider toutes les formes de participations qu'elles ont dans la paroisse. Il est temps qu'elles accèdent aux niveaux de prise de décision et aux responsabilités complètes dans l'Église.

Atelier sur les communautés de femmes religieuses. La place des femmes dans les communautés religieuses est conditionnée par leur place dans la société; c'est la mise en retrait, que ce soit derrière un mari ou une communauté. Les religieuses relèvent-elles les défis de la société? S'impliquent-elles suffisamment? Une tâche urgente est d'être présente aux divers lieux de luttes dans la société. Les communautés gagneraient à quitter les milieux trop organisés et sécurisants pour se faire évangéliser par les pauvres en partageant leur vie.

Atelier sur le corps de la femme et l'Église. Qu'est ce qui fait problème pour la femme dans l'Église? Son corps. La femme est encore vue comme une menace, comme une occasion de péché (sexualité égale péché!): la femme fait peur. Pour changer les mentalités, les femmes doivent être à l'écoute de leur corps; en apprenant à connaître leur corps, les femmes trouveront une nouvelle parole sur elles-mêmes et sur le monde. Les femmes ressentent un grand besoin de solidarité et de regroupement pour se conscientiser face à leur corps. Il faut repenser le rôle de la femme dans l'Église (trouver autre chose que vierge ou/et mère), en sachant que leur pouvoir peut être prophétique plutôt que dominateur.

Atelier sur l'attitude de Jésus face aux femmes. Jésus avait une attitude «révolu-

tionnaire» face aux femmes pour son époque. Jésus était (est) un Libérateur dépassant la Loi. Les femmes dans l'Église primitive étaient présentes et exerçaient des responsabilités. On doit toujours resituer dans le contexte de l'époque la place de la femme dans le discours évangélique, et voir que cette place ouvre des horizons larges pour les femmes aujourd'hui dans l'Église.

Atelier sur la Femme et le Pouvoir dans l'Église. L'atelier qui a attiré le plus de participantes (ts). Quelle sorte de pouvoir les femmes désirent-elles ? Pour parler de pouvoir, on doit d'abord définir quelle sorte d'Église on veut mettre au monde. Une chose est certaine, les femmes ne veulent pas «le pouvoir pour le pouvoir». On veut plutôt un type de participation qui laisserait chacune et chacun s'affirmer et prendre la parole. Le pouvoir de l'Église devrait s'orienter vers le «service» ; en théorie c'est ce qu'il devrait être. La question de l'ordination des femmes a été chaudement débattue. Les opinions semblaient converger vers une redéfinition du modèle actuel du prêtre.

PAYS-BAS

Une exposition «Féminisme et théologie» à Amsterdam

Jusqu'au premier novembre se tient à Amsterdam une exposition sur le thème «Féminisme et théologie» organisée sous l'impulsion notamment du groupe de travail néerlandais du même nom. Lors de l'inauguration, le 10 juin dernier, Mme Stickwerda-van Klinken, membre du groupe de travail a souligné que le moment semblait venu de montrer comment les femmes expriment la façon dont elles vivent leur foi, que l'exposition tend en outre de répondre au besoin de dresser un premier bilan du travail de conscientisation poursuivi aux Pays-Bas depuis plusieurs années, et enfin qu'elle veut offrir aux femmes un lieu d'échange et de ressourcement, et peut-être le point de départ d'un approfondissement plus poussé.

L'exposition, installée au Bijbels Museum, Herengracht 366, est ouverte du mardi au samedi de 10 à 17 H, et le dimanche et les jours fériés de 13 à 17 H.

GRANDE-BRETAGNE

L'Église anglaise sur les ministères et la famille

Un des sept rapports de synthèse, établis lors du congrès pastoral national anglais, qui a réuni à Liverpool, du 2 au 6 mai dernier, 2104 délégués avec les évêques, précise au sujet des ministères : «la valeur inestimable du célibat a été reconnue unanimement mais nous demandons en même temps qu'on examine sérieusement la question de savoir s'il n'entre pas dans la volonté de Dieu que des hommes mariés soient aujourd'hui appelés au sacerdoce. Il est souhaité également qu'une étude plus détaillée soit faite de la possibilité d'admettre des femmes aux ministères de l'ordre».

Un autre rapport, traitant de la famille, s'exprime ainsi : «Une majorité constate qu'il existe parmi les catholiques un manque de compréhension assez général, ainsi que des divergences au sujet de la contraception, ce qui est une entrave aussi bien pour le développement de l'enseignement de l'Église que pour la vie sacramentelle de beaucoup de catholiques. L'enseignement sur le mariage, la sexualité et la contraception devrait être soumis à un réexamen fondamental. Selon la majorité un tel ré-examen devrait laisser ouverte la possibilité d'une modification et d'une évolution de l'enseignement de l'Église. Selon une minorité substantielle il faut aller plus loin et changer, en le développant cet enseignement dès maintenant». A quoi le rapport sur l'évangélisation ajoute de son côté la demande que «les évêques fassent montre de compréhension pour les catholiques divorcés remariés qui souhaitent être réadmis au sacrement».

CANADA - Dernière minute

Une femme à la Haute Direction du Secrétariat général de la Conférence des évêques catholiques du Canada

Le 18 juin dernier, Melle Marguerite Cloutier a été nommée secrétaire générale adjointe pour le secteur français de la Conférence des évêques catholiques du Canada (C.E.C.C.). C'est la première fois dans l'histoire de la Conférence qu'une femme occupe un tel poste et selon Mgr A. Vallée, secrétaire général de la C.E.C.C., cette nomination arrive à point, au moment où les femmes et les laïcs jouent un rôle de plus en plus important au sein de l'Église. La nouvelle secrétaire adjointe possède une expérience riche et variée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la C.E.C.C. Elle y travaille depuis 1963, après avoir été secrétaire dans une étude de notaire et avoir été directrice et professeur dans une école d'infirmière.

– Le *Bulletin Pro Mundi Vita* consacre un excellent numéro (n° 80) au thème «Familles», apportant un certain nombre d'approches «qui se voudraient provocation à la réflexion sur des aspects essentiels». Après une présentation de quelques uns de ces problèmes essentiels (ainsi qu'une importante bibliographie) par P. Delooz suivent «La famille en Amérique latine» par A. Mendoza, «Le droit islamique de la famille» par M. Borrmans, «Réflexions au sujet des familles en Asie du Sud et du Sud-est» par M. Roekaerts, «La vie familiale et le christianisme en Afrique» par M. Singleton, et «L'histoire de la Sainte Famille» par le même.

40 pages, 100 frs belges. Pro Mundi Vita, 6, rue de la Limite, 1030 Bruxelles, Belgique.

– Dans «*Dossiers pour notre temps*» no 2, mars-avril 1980, un très bon article de réflexion «Devenir de la famille» exploitant de nombreuses statistiques, dû à Roger Benjamin.

«*Dossiers pour notre temps*», 14, rue Saint-Benoît, 75006 Paris. Prix 8 FF.

– Dans «*Choisir*» n° 240, décembre 1979, article de J.-M. Aubert «Les raisons religieuses de l'anti-féminisme».

«*Choisir*», 14 b, avenue du Mail, 1205 Genève. Prix 5F.S.

– Dans «*Chronique sociale*» juin 1980, un dossier «Femmes et hommes : co-responsabilité ecclésiastique» de M.Th. van Lunen-Chenu. «*Chronique sociale*», 7, rue du Plat, 69288 Lyon cedex 1. Prix : 8 FF.

– A paraître «*Femmes dans la société et dans l'Église*» aux Editions du Cerf, Collection «Dossiers libres». Huit femmes, trois évêques, un prêtre et d'autres ont contribué à cet ouvrage qui présente un intérêt particulier. La première partie est constituée par un dossier réalisé par des femmes qui, en France, ont trouvé leur Église bien silencieuse sur les enjeux de l'Année de la femme et sur les efforts déployés dans ce cadre ; elles ont donc, depuis 1976, constitué un dossier sur les nouvelles données de la condition féminine et sur les conséquences, notamment pastorales, pour l'Église. Les évêques, membres de la Commission sociale de l'Épiscopat répondent en deuxième partie. La troisième partie est composée de commentaires écrits par des

femmes, en leur nom personnel ou en tant que représentantes de groupes.

– Un numéro spécial de S.O.G. (Mitteilungen der Solidaritaetsgruppe engagierter Christen in Oesterreich) intitulé «Frau und Kirche» (10e année n° 3, mai 1980), et rendant compte de la dernière assemblée générale annuelle de la S.O.G. consacrée au même thème. Voir ci-dessus à la rubrique INFORMATIONS. Adresse : S.O.G., postfach 170, 5010 Salzburg. Abonnement : un an 50 Schilling.

– Un très important résumé d'un Comité de la Catholic Biblical Association of America sur «Les femmes et le ministère sacerdotal: l'évidence dans le Nouveau Testament». *Bulletin / CSR* (Council for the Study of Religion) Executive Office, Wilfrid Laurier University, Waterloo, Ontario NEL 3C5, vol. II, n° 2 (April 1980), pp. 44-46.

– *Union Seminary Quaterly Review* (3041 Broadway at Reinhold Niebuhr Place, New-York, N.Y. 10027. Feminist interpretation vol. XXXV, n°s 1 and 2 (Fall and Winter 1979-1980) 5 dollars pour le numéro double).

– Marie-Andrée Roy, «l'exclusion ? Mais voyons donc !» *Échanges*, n° 146 (mai-juin 1980), pp. 23-25.

– Monique Dumais «Vie religieuse et féminisme», *La vie des communautés religieuses*, vol. 38, n° 2, février 1980. 5750 boulevard Rosemont, Montréal, H1T 2H2.

– Smalbrugge-Hack, Christina, «*Feminisme voor vrouwen en mannen*» (Féminisme pour femmes et hommes) Coll. Oekumene Ed. Ten Have, Baarn (Pays-Bas) 1980. Réflexion critique sur les aspects positifs et négatifs dans la société, l'Église (protestante) et la théologie. Dans les trois chapitres de l'ouvrage (La femme et le féminisme – Le féminisme et l'Église – l'homme et la théologie) l'auteur examine un certain nombre des arguments couramment utilisés par les féministes et en démontre les faiblesses, pour empêcher que les femmes se retrouvent dans un nouvel isolement, et les engager «dans une prise de conscience commune qui permettra aux femmes aussi bien qu'aux hommes de rechercher leur plein accomplissement».

FEMMES ET HOMMES DANS L'EGLISE

Depuis quelques années, des initiatives diverses se sont fait jour, un peu partout dans le monde, pour tenter de faire reconnaître la pleine dignité et responsabilité des femmes, tant dans la vie ecclésiale que dans la vie sociale.

La promotion des femmes constitue certes une étape indispensable, mais celle-ci ne prend sens que dans la perspective d'une véritable confrontation et collaboration entre hommes et femmes partenaires. *Le respect de leur égalité dans la richesse de leurs différences constitue le fondement même de toute vie communautaire. L'Eglise ne peut plus exercer sa mission sans s'y appuyer.*

L'Eglise hiérarchique n'est pas étrangère au principe de ce nouveau partenariat, mais les questions portent sur sa pratique. Le concile VATICAN II a dénoncé «comme contraire au dessein de Dieu toute forme de discrimination... qu'elle soit fondée sur le sexe, la race, la couleur de la peau...»

Notre groupe international FEMMES ET HOMMES DANS L'EGLISE s'est fondé en 1970 pour mettre en œuvre la collaboration entre hommes et femmes, laïcs, clercs, religieuses, religieux. Il s'est donné pour objectifs de coordonner et susciter, sur base de ce nouveau partenariat, une nouvelle pratique et une nouvelle critique d'Eglise.

Car trop souvent encore, il faut dénoncer les persistance d'un sexisme qui décourage un nombre croissant de chrétiens, notamment femmes et jeunes ; sexisme qui appauvrit les capacités de réflexion et d'ac-

tion des instances responsables, qui entache la crédibilité de l'Eglise dans sa relation à la culture contemporaine, qui compromet sa fidélité au sens libérateur de l'Evangile.

Le groupe FEMMES ET HOMMES DANS L'EGLISE a établi un réseau international de communications amicales et efficaces entre celles et ceux qu'anime le même souci. Il a déjà organisé, seul ou avec d'autres groupes ou organisations, plusieurs colloques internationaux (Femmes et hommes partenaires dans les communautés chrétiennes, la Tradition et les traditions, les équipes pastorales mixtes...)

Il effectue les démarches qui s'imposent auprès des différentes instances d'Eglise et a présenté des travaux lors des Synodes des évêques.

Il s'est mis au service de l'information religieuse et de la conscientisation nécessaire à la base, et dans ce domaine, il privilégie les contacts œcuméniques.

Il publie en français un bulletin trimestriel.

Il apporte sa contribution aux efforts du féminisme historique.

Il s'efforce enfin d'apporter sa contribution à la mise en œuvre du partenariat qui tend à s'instaurer entre les hommes et les femmes de ce temps, conscients et émerveillés à la fois de leur égalité et de leurs différences.

Il a foi et espère en l'Eglise du Christ.

